



Compte rendu de séance

Conseil municipal du 13 décembre 2021

L'an 2021, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 décembre 2021.

Date de la convocation : 07/12/2021

Date d'affichage : 16/12/2021

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 15/12/2021

A été nommé secrétaire : Monsieur BRIAND Philippe

ORDRE DU JOUR

Préambule	2
Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/11/2021	2
2021-128 - Fiscalité directe locale : Fixation des taux communaux 2022.....	2
2021-129 - Budget primitif général 2022	3
2021-130 - Budget eau potable 2022.....	4
2021-131 - Budget du service assainissement 2022	4
2021-132 - Budget lotissement du Poher 2022	5
2021-133 - Budget instruction des autorisations d'urbanisme 2022.....	5
2021-134 - Budget principal Ville : Autorisation de programme/Crédits de paiement (AP/CP)	6
2021-135 - Fixation des tarifs communaux 2022	8
2021-136 - Contrat d'affermage pour l'exploitation du Pôle funéraire - Fixation des tarifs au 1er janvier 2022.....	16
2021-137 - Participation 2022 pour les séjours pédagogiques des enfants dont la résidence principale est à Carhaix	17
2021-138 - Tarifs de location des biens immobiliers - année 2022	18
2021-139 - Travaux de construction d'un restaurant scolaire à l'école Izella	21
2021-140 - Travaux sur le réseau d'assainissement collectif 2022 : approbation et demande de subvention.....	22

2021-141 - Plan de relance – Logements vacants – Demande de subvention pour le lancement d’une étude	23
2021-142 - Restauration de bâtis anciens et de maisons à caractère patrimonial – création d’un musée de l’habitat breton – rénovation de la maison thomas, maison à colombages	24
2021-143 - Cession de parcelles à aiguillon construction – projet de réhabilitation de la résidence autonomie	27
2021-144 - Convention d’occupation précaire 2022 – bien situé 4, rue de la Tour d’Auvergne	29
2021-145 - Convention pour l’instruction des autorisations et actes d’urbanisme : communes de Plonévez-du-Faou – Landeleau – Collorec	30
2021-146 - Dénomination de voie « chemin de Pont Daoulas ».....	30
2021-147 - Projet d’acquisition de 2 parcelles cadastrées AM 118 et AM 117 – rue Ricou	31
2021-148 - Rétablissement des 1607 heures de travail annuelles à compter du 1er Janvier 2022	33
2021-149 - Approbation de conventions de mise à disposition de personnel au profit de la Ville de Carhaix, du CCAS de Carhaix, de Poher Communauté et du CIAS du Poher	35
2021-150 - Personnel Communal : approbation de 2 conventions de prestations de service pour l’intervention de la conseillère en économie sociale et familiale de la ville de Carhaix au profit du CCAS (20%) et du CIAS (30%).....	37
2021-151 - Création d’un service municipal des sports à compter du 1er Janvier 2022	37
2021-152 - Dérogation à la règle du repos dominical – liste des ouvertures autorisées pour 2022	39

Préambule

Rapporteur : C.Troadec / Direction

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/11/2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, à l’unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.

2021-128 - Fiscalité directe locale : Fixation des taux communaux 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L’HOPITAL Rémy, MANAC’H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. COUTELLER Serge à Mme GUILLEMOT Hélène, M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mmes LUCAS Valérie et ROGARD Carole, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2021 en 2022.

Taux d'imposition	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Taux 2021	Taux 2022
- Taxe d'habitation	13, 15%	-	-	-
- Taxe sur le foncier bâti	16, 08%	15, 97%	36, 05%	36, 05%
- Taxe sur le foncier non bâti	48,50%		48, 50%	48, 50%

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

2021-129 - Budget primitif général 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. COUTELLER Serge à Mme GUILLEMOT Hélène, M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mmes LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Le **budget primitif général de Carhaix** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Budget primitif général

Fonctionnement : 9 377 000 €
Investissement : 7 923 000 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des budgets Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions (Groupe « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer » : Mmes LE GUERN Isabelle et ZAIED Martine, MM BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme – Groupe « Une dynamique de gauche pour Carhaix » : Mme BOUSSARD Laure, M. THOMAS Pierre-Yves) approuvent le budget primitif général 2022.

2021-130 - Budget eau potable 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. COUTELLER Serge à Mme GUILLEMOT Hélène, M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mmes LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint..

Le **budget eau potable de Carhaix** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Budget eau potable

Fonctionnement : 910 000 €
Investissement : 1 173 000 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des budgets Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions (Groupe « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer » : Mmes LE GUERN Isabelle et ZAIED Martine, MM BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme – Groupe « Une dynamique de gauche pour Carhaix » : Mme BOUSSARD Laure, M. THOMAS Pierre-Yves) approuvent le budget eau potable 2022.

2021-131 - Budget du service assainissement 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. COUTELLER Serge à Mme GUILLEMOT Hélène, M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mmes LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint.

Le **budget du service assainissement** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Budget du service assainissement

Fonctionnement : 1 300 000 €
Investissement : 2 815 000 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des budgets Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions (Groupe « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer » : Mmes LE GUERN Isabelle et ZAIED Martine, MM BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme – Groupe « Une dynamique de gauche pour Carhaix » : Mme BOUSSARD Laure, M. THOMAS Pierre-Yves) approuvent le budget du service assainissement 2022.

2021-132 - Budget lotissement du Poher 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. COUTELLER Serge à Mme GUILLEMOT Hélène, M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mmes LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint.

Le **budget lotissement du Poher** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Budget du lotissement du Poher

Fonctionnement : 228 100 €
Investissement : 150 000 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des budgets Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions (Groupe « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer » : Mmes LE GUERN Isabelle et ZAIED Martine, MM BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme – Groupe « Une dynamique de gauche pour Carhaix » : Mme BOUSSARD Laure, M. THOMAS Pierre-Yves) approuvent le budget lotissement du Poher 2022.

2021-133 - Budgets instruction des autorisations d'urbanisme 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. COUTELLER Serge à Mme GUILLEMOT Hélène, M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mmes LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint.

Le **budget primitif instruction des autorisations d'urbanisme** s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Budget instruction des autorisations d'urbanisme

Fonctionnement : 16 000 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des budgets Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal par 21 voix pour et 6 abstentions (Groupe « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer » : Mmes LE GUERN Isabelle et ZAIED Martine, MM BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme – Groupe « Une dynamique de gauche pour Carhaix » : Mme BOUSSARD Laure, M. THOMAS Pierre-Yves) approuvent le budget instruction de autorisations d'urbanisme 2022.

2021-134 - Budget principal Ville : Autorisation de programme/Crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.
Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic
Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint.

Travaux Hôtel de Ville de Carhaix (opération n°108) :

Dans le cadre des travaux à l'Hôtel de Ville de Carhaix, Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Montant total TTC des crédits de paiement	Crédits paiement TTC 2018	Crédits paiement TTC 2019	Crédits paiement TTC 2020	Crédits paiement TTC 2021
Aménagement Hôtel de Ville (opération 108)	1 550 000 €	300 000 €	450 000 €	800 000 €	154 769, 15 €

RECETTES AP/CP

Travaux Hôtel de-Ville (opération 108)	Montant total TTC	Crédits Budgétaires 2018	Crédits Budgétaires 2019	Crédits Budgétaires 2020	Crédits Budgétaires 2021
Subventions DSIL accessibilité et économies d'énergie	58 059 €	-	-	-	-
F.C.T.V.A.	123 030 €	-	-	-	-
SOLDE AUTOFINANCEMENT ou EMPRUNT	355 255 €	-	-	-	-

Le montant total des crédits utilisés pour la rénovation et la mise en accessibilité de la Mairie et des sanitaires extérieurs est de 1 072 024 € T.T.C.

Travaux d'aménagement du Centre-Ville de Carhaix (opération n°132) :

En 2022, l'opération n°132 « Travaux d'aménagement du Centre-Ville » comprend :

- la mission de maîtrise d'œuvre : 50 000 € T.T.C.,
- le démarrage des travaux des places de la Mairie et d'Aiguillon : 300 000 € T.T.C.

De nouveaux arrêtés de subvention afférents à ces travaux devraient être notifiés à compter de janvier 2022.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre-Ville de Carhaix, Il est proposé d'approuver l'autorisation de programme-crédits de paiement (AP/CP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Montant total TTC des crédits de paiement	Crédits paiement TTC 2018	Crédits Paiement TTC 2019	Crédits Paiement TTC 2020	Crédits Paiement TTC 2021	Crédits Paiement TTC 2022
Aménagement Centre- Ville (opération 132)	3 270 323 €	409 000 €	918 851 €	1 722 472 €	220 000 €	305 000 €

RECETTES AP/CP

Travaux Centre-Ville (opération 132)	TOTAL	Crédits Budgétaires 2018	Crédits Budgétaires 2019	Crédits Budgétaires 2020	Crédits Budgétaires 2021	Crédits Budgétaires 2022
Subventions attendues	471 016, 20 €	-	-	185 247 €	285 769, 20 €	472 717, 00 €
FCTVA	374 674,40 €	-	-	19 305 €	69 323, 18 €	236 237, 98 €
SOLDE AUTOFINANCEMENT ou EMPRUNT	845 690, 60 €	-	-	204 552 €	355 092, 38 €	708 954, 98 €

Travaux Locaux associatifs et pédagogiques au boulevard de la République- rue Piti Guéguen, rénovation du Cinédix (opération n°101) :

Dans le cadre de la construction de locaux associatifs et pédagogiques et de la rénovation du Cinédix, au boulevard de la République – rue Piti Guéguen à Carhaix, Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES AP/CP

Autorisation de Programme (AP)	Montant total TTC des crédits de paiement	Crédits de paiement TTC 2018	Crédits de paiement TTC 2019	Crédits de paiement TTC 2020	Crédits de paiement TTC 2021
Construction de locaux associatifs et pédagogiques - Boulevard de la République- rénovation du Cinédix rue Piti Guéguen (opération 101)	2 554 218 €	400 000 €	800 900 €	1 353 318 €	182 244, 95 €

RECETTES AP/CP

Travaux Locaux associatifs (opération 101)	TOTAL	Crédits Budgétaires 2018	Crédits Budgétaires 2019	Crédits Budgétaires 2020	Crédits Budgétaires 2021
Subventions attendues	470 690, 84 €			470 690, 84 €	216 194, 00 €
FCTVA	241 107, 00 €			-	49 819, 00 €
SOLDE AUTOFINANCEMENT ou EMPRUNT	711 797, 84 €			470 690, 84 €	

Le montant total des crédits utilisés pour les travaux est de 2 325 470 € T.T.C. En 2021, des subventions sont attendues pour un montant de 216 194 € et du F.C.T.V.A. pour un montant de 49 819 €.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent ces propositions.

2021-135 - Fixation des tarifs communaux 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé une augmentation de 1% des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les services concernés sont :

- vente de concessions dans le cimetière
- dépôt d'urne funéraire au columbarium
- vacation pour transfert de corps
- taxe d'inhumation ou d'exhumation
- droits de place
 - sur les marchés
 - exposition de véhicules
 - industriels forains
- location de matériels
- tarif horaire pour prestations réalisées par la Ville de Carhaix
- occupation du domaine public
- actions de proximité
- bibliothèque municipale (gratuité)
- cartes touristiques
- relevés de propriété

Il est précisé que les tarifs suivants ont fait l'objet d'une délibération distincte :

- Cantines et garderies
- Camping municipal
- Patinoire

CIMETIERE		Rappel tarifs 2021 (tarifs identiques à 2018, 2019 et 2020)	Proposition tarifs 2022 Maintien des tarifs 2021
A. CONCESSION NEUVE ou RENOUELEMENT			
Concession simple	15 ans	104 €	104 €
	30 ans	204 €	204 €
Concession double	15 ans	204 €	204 €
	30 ans	404 €	404 €
Concession enfant	15 ans	74 €	74 €
	30 ans	143 €	143 €

Concession de cave urne du cimetière NOUVEAUX		
10 ans	-	404 €
15 ans	-	593 €
Concession de case du columbarium		
10 ans	404 €	404 €
15 ans	593 €	593 €
B. CONCESSION « MORTS POUR LA France »		
Achat concession simple individuelle 50 ans	gratuit	gratuit
Achat ou renouvellement de concession familiale		
- concession simple de 15 ans ou 30 ans	gratuit	gratuit
- concession double de 15 ans		104 €
- concession double de 30 ans		204 €
C. VACATION FUNERAIRE		
	21 €	21 €
D. TAXES d'INHUMATION		
Pour un cercueil, un reliquaire ou une urne cinéraire	60 €	60 €
E. DROIT DE PLACE CAVEAU TEMPORAIRE		
		21 € par jour
DROITS de PLACE	Rappel tarifs 2021 (tarifs identiques à 2018, 2019 et 2020)	Proposition tarifs 2022 (+1%arrondi au dixième près)
E. MARCHES - EXPOSITION de VEHICULES – INDUSTRIELS FORAINS		
Marchés (au mètre linéaire)	1.95 €	2 €
Exposition de véhicules par jour et par véhicule (au mètre linéaire)	3.30 €	3.45 €
Industriels forains <u>par jour</u>		
Largeur des jeux 0 à 5 M inclus	6.30 €	6.35 €
Largeur des jeux 6 à 7 M inclus	5.35 €	5.40 €
Largeur des jeux 8 à 9 M inclus	6.05 €	6.10 €
Largeur des jeux 10 à 11 M inclus	6.70 €	6.75 €
Largeur des jeux 12 à 13 M inclus	7.60 €	7.65 €
Largeur des jeux 14 à 15 M inclus	8.40 €	8.45 €
Industriels forains <u>par semaine</u>		
Largeur des jeux 0 à 5 M inclus	28.20 €	28.50 €
Largeur des jeux 6 à 7 M inclus	33.50 €	34.00 €
Largeur des jeux 8 à 9 M inclus	39.60 €	40.00 €
Largeur des jeux 10 à 11 M inclus	45.40 €	46.00 €
Largeur des jeux 12 à 13 M inclus	50.30 €	51.00 €
Largeur des jeux 14 à 15 M inclus	54.20 €	54.50 €

Industriels forains <u>15 jours</u>		
Largeur des jeux 0 à 5 M inclus	53.50 €	54.00 €
Largeur des jeux 6 à 7 M inclus	64.60 €	65.00 €
Largeur des jeux 8 à 9 M inclus	72.90 €	73.50 €
Largeur des jeux 10 à 11 M inclus	83.90 €	84.50 €
Largeur des jeux 12 à 13 M inclus	94.90 €	95.50 €
Largeur des jeux 14 à 15 M inclus	103.00 €	104.00 €

Cirques :

Emplacement pour spectacle	gratuit
Caution pour installation	1000 €
Caution pour fléchage	100 €

F. LOCATION de MATERIEL

Les tarifs 2018 pour le petit matériel, le matériel électrique et le gros matériel ont été reconduits en 2019,2020 et 2021

Petit matériel	Dimension	Quantité	Chèque de caution	Unité/m ²	Tarif 2021	tarifs 2022 Proposition (+1%)
Plateau	2,50 x 0,80	55		unité	2.50 €	2.50 €
Tréteau		110		unité	1.00 €	1.00 €
Tables ex halles	1,20 x 0,80	42		unité	4.00 €	4.05 €
Tables "mange-debout"					20.00 €	20.20 €
Tables basses et chauffeuses					20.00 €	20.20 €
Bancs	2.5	110		unité	1.00 €	1.00 €
Chaise coque PVC		120		unité	1.00 €	1.00 €
Chaise ex-halles		110		unité	1.00 €	1.00 €
Barnum (buvette)	3 x 2,5	4		unité	22.00 €	22.20 €
Petite tente (chevaux)	2,40 x 2	2		unité	21.00 €	21.20 €
Grille d'exposition SIMPLE	2 x 1	11		unité	2.00 €	2.00 €
Grille d'exposition					20.00 €	20.20 €
Panneau liège	2 x 1	15		unité	4.00 €	4.05 €
Urne		16		unité	4.00 €	4.05 €
Isoloir (sans montage)		40		unité	4.00 €	4.05 €
Barrière		200		unité	2.00 €	2.00 €
Praticable	2 x 1	24	45.00 €	unité	6.00 €	6.05 €

Matériel électrique	Quantité	Chèque de caution	Unité/M ²	Tarif 2021	Proposition tarifs 2022 (+1%)
Vidéo projecteur				100.00 €	101.00 €
Micro-cravate				15.00 €	15.15 €
Micro HF (sans fil)				10.00 €	10.10 €
Micro fil				5.00 €	5.05 €

Compteur "dit forain"	5	155.00 €	unité	41.00 €	41.40 €
Coffret de distribution sur chassis "dit rouge"	8	305.00 €	unité	51.00 €	51.50 €
Petit coffret de distribution sur châssis	4	300.00 €	unité	20.00 €	20.20 €
Petit groupe électrogène	1	500.00 €	unité	51.00 €	51.50 €
Rallonge	20	30.00 €	unité	10.00 €	10.10 €
Guirlandes	10	100.00 €	ML	1.00 €	1.00 €

Matériel roulant	Chèque de caution	l'Unité/ M ²	Tarif 2021	Proposition tarifs 2022 (+1%)
Véhicule léger 1,2 t		heure	38.00 €	38.50 €
Véhicule utilitaire <3,5 t		heure	38.00 €	38.50 €
Véhicule PL moyen 3,5 à 12 t		heure	48.00 €	48.50 €
Véhicule PL 12 t à 26 t		heure	58.00 €	58.50 €
Nacelle		heure	50.00 €	50.50 €
Super épareuse		heure	58.00 €	58.50 €
Roto-broyeur		heure	48.00 €	48.50 €
Moto-basculeur		heure	27.00 €	27.20 €
Rouleau vibrant		heure	27.00 €	27.20 €
Dameuse		heure	14.00 €	14.10 €
Tracto-pelle		heure	58.00 €	58.50 €
Panneaux de chantier	45.00 €		14.00 €	14.10 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter le coût horaire du personnel lorsqu'il y a location avec chauffeur, soit 29 €. Le tarifs 2021 est maintenu en 2022.

Gros matériel	Dimension	Quantité	Chèque de caution	l'Unité/ M ²	Tarifs 2021	Proposition tarifs 2022
Tente de réception surface totale 72 M ² (blanche)	Modulable en 4 éléments de 18 M ²	115.00 €	115.00 €	unité	115.00 €	116.00 €
Scène mobile remorquable sans extension (avec convention de location, gratuité pour les associations de Carhaix lors de manifestations culturelles ou sportives sur le territoire de la Commune	Hors de Carhaix le convoyage est à la charge du loueur, le matériel loué doit être assuré par celui-ci. Le montage, le démontage est assuré par deux agents des STM de Carhaix assistés de bénévoles, l'assistance technique sera assurée par un agent de Carhaix, si besoin une restauration sera offerte aux personnels. Un chèque de caution de 500 € sera demandé				1,789.00 €	1,807.00 €

Scène mobile remorquable <u>avec</u> extension (avec convention de location, gratuité pour les associations de Carhaix lors de manifestations culturelles ou sportives sur le territoire de la Commune	Hors de Carhaix le convoyage est à la charge du loueur, le matériel loué doit être assuré par celui-ci. Le montage, le démontage est assuré par deux agents des STM de Carhaix assistés de bénévoles, l'assistance technique sera assurée par un agent de Carhaix, si besoin une restauration sera offerte aux personnels. Un chèque de caution de 500 € sera demandé	1,911.00 €	1,930.00 €
--	--	------------	------------

G. TARIF HORAIRE pour TOUTE PRESTATION REALISEE par la VILLE

Tarif 2022 identique à 2018,2019,2020,2021

	Tarifs 2021	Proposition tarifs 2022
	29.00 €	29.00 €

H. TARIFS OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

Tarifs 2022 identiques aux tarifs 2021, 2020 et 2019

Type d'occupation	Modalités	Tarifs 2022
Terrasse de café, restaurant	Autorisation délivrée sur dossier, à titre précaire et révocable	Gratuit
Terrasse commerciale couverte	Autorisation délivrée sur dossier, à titre précaire et révocable	Gratuit
Etal, chevalet, présentoir....	Autorisation délivrée sur dossier, à titre précaire et révocable	Gratuit
Travaux: Benne, gravat, camion...	Autorisation avec prescriptions, délivrée à titre précaire et révocable	Gratuit
Echafaudage mobile ou fixe	Autorisation avec prescriptions, délivrée à titre précaire et révocable	Gratuit
Palissade de chantier, clôture	Autorisation avec prescriptions, délivrée à titre précaire et révocable	Gratuit

I. TARIFS ACTIONS de PROXIMITE

Tarifs 2022 identiques aux tarifs 2021 et 2020

Ateliers adultes - familles:

Adulte: 1,60 €

Enfant: 1,00 €

Jardins familiaux (mise à disposition de parcelles) :

16,00 € par an

Sorties familiales :

Quotient familial	Adulte		Enfant
	Sans entrées payantes	Avec entrées payantes	
QF<259	1.60 €	1.60 €	1.00 €
Quotient familial	Adulte		Enfant
	Sans entrées payantes	Avec entrées payantes	
260<QF<396	2.00 €	2.00 €	1.00 €
397<QF<556	3.50 €	4.00 €	1.00 €
557<QF<700	4.00 €	5.00 €	1.00 €
QF>701	5.00 €	7.00 €	1.00 €

J. TARIFS CARTES TOURISTIQUES

Rappel tarif 2019 à 2021 : 12.00 €

Tarif 2022 : 12.50 €

K. TARIFS RELEVÉS DE PROPRIÉTÉ

Rappel tarifs 2019 à 2021 : 3.20 €

Tarif 2022 : 3.20 €

L. Droit de place pour les gens du voyage

Depuis le transfert de la compétence gens du voyage à Poher communauté, la commune ne fixe plus de tarifs de droits de place les concernant. Or, en l'absence d'aire de passage au niveau de Poher communauté, il arrive que des groupes se rassemblent sur des terrains communaux (rassemblements familiaux, décès...). Afin de pouvoir encaisser les droits de place correspondants, il est proposé à la commission des finances de mettre en place un tarif de stationnement sur les terrains communaux de 20€ par famille (2 caravanes) et par semaine.

M. Camping municipal de la vallée de l'Hyères– fixation des tarifs – saison 2022

		Proposition 2022		Proposition 2022
Camping municipal de la Vallée de l'Hyères	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2021 - 10% Personnes handicapées + Fédération cyclotourisme	Tarifs 2022 -10% Personnes Handicapées Fédération cyclotourisme
Adulte et enfant + de 12 ans	3 €	3,50 €	2,70 €	3.15 €
Enfant entre 2 ans et 12 ans	2 €	2 €	1,80 €	1.80 €
Enfant de - 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Emplacement	3 €	3.50 €	2,70 €	3.15 €
Automobile	3 €	3 €	1,80 €	2.70 €
Camping- car	5 €	5 €	4 €	4 €
Moto	1,5 €	2 €	1,30 €	1.80 €
Forfait électricité	3 €	3 €	2,70 €	2.70 €
Garage mort	3 €	3 €	2,70 €	2.70€
Cyclotouriste 1 personne	6 €	7 €	5.40€	6.30 €
FORFAIT NUITEE (2 adultes + 1 emplacement + 1 véhicule + électricité) hors camping-car	13 €	14 €	11 €	12.60 €
Information CAMPING CAR : Camping-car à 5€ + (2 personnes) 7€ +(électricité) 3€ = 15€ par jour				
Jeunes de moins de 29 ans : Les deux premières nuitées sont gratuites pour un séjour minimum de 4 nuitées. La gratuité porte sur le tarif adulte et enfant. Les autres tarifs restent en vigueur. Ce dispositif n'est pas applicable pendant la période du Festival des Vieilles Charrues, ni pour les groupes				
Communes jumelées : Pour les campeurs des communes jumelées, le séjour est gratuit. Seul le forfait pour la consommation d'électricité et les véhicules leur sera réclamé.				
Camping-cars : Le tarif « automobile » ne sera pas facturé aux utilisateurs de camping-cars				
Groupes : Une réduction de 25 % est appliquée aux groupes constitués d'au moins 10 personnes. (Hors festival des Vieilles charrues).				
A noter qu'à partir de la 3 ^{ème} semaine consécutive de location d'un emplacement de camping, une réduction de 50 % sur les tarifs indiqués ci-dessus sera appliquée				

LOCATION D'EQUIPEMENTS RESIDENTIELS

Tarifs identiques à 2019, 2020 et 2021

Location de mobil-homes (6 personnes) et de cabanétapes

Location	Hebdomadaire (7 nuitées)		Par nuitée	
	Basse saison	Juillet-Août	Basse saison	Juillet -Août
Mobil-homes (capacité 6 personnes)				
Tarif 2021	320 €	400 €	65 €	75 €
Tarif 2022- proposition	350 €	430 €	70 €	80 €
Dégressivité du tarif à la semaine : <i>Pour la 3^{ème} semaine de location</i> <i>Au-delà de la 3^{ème} semaine de location</i>	20% 40%		NC	NC
Surcoût lié à la COVID (*)	26 €	26 €	10 €	10 €
Cabane étapes				
Tarif 2021			13 € /pers	16 € /pers
Tarif 2022 - proposition			14 € /pers	17 € /pers
(*) nettoyage des équipements mis à disposition – couettes, oreillers...)				
Une caution de 150 euros sera demandée au premier jour et restituée à la fin du séjour. Une seconde caution de 50 euros sera demandée pour le ménage et conservée en cas d'absence de nettoyage des mobil-homes à la fin du séjour.				

Location de la roulotte capacité 2 adultes + 2 enfants et de la roulotte capacité 3 adultes

Location	Roulotte de capacité : 2 adultes + 2 enfants		Roulotte de capacité : 3 adultes	
	2021		Proposition 2022	
	Basse saison	Haute saison (juillet-aout)	Basse saison	Haute saison (Juillet-aout)
Tarif à la nuitée	55 €	65 €	65 €	75 €
Tarif à la semaine	266 €	370 €	280 €	400 €
Dégressivité du tarif à la semaine : <i>Pour la 3^{ème} semaine de location</i> <i>Au-delà de la 3^{ème} semaine de location</i>	20% 40%			
Surcout covid *à la semaine	20 €		20 €	
Surcout covid *à la nuitée	10€		10 €	
* nettoyage des équipements mis à disposition : couettes, oreillers...				
Une caution de 150 euros sera demandée au premier jour et restituée à la fin du séjour. Une seconde caution de 50 euros sera demandée pour le ménage et conservée en cas d'absence de nettoyage de la roulotte à la fin du séjour				

Tarifs complémentaires :

Location de draps : 6 euros / lit

Jeton lave-linge : 3 euros

Jeton sèche-linge : 3 euros

Caution pour rallonge adaptateur électrique : 30 €

En annexe liste de matériel et prix de remplacement en cas de casse

Aire de service camping- car (nouveau) :

3€ le jeton pour l'utilisation de l'aire service (eau et vidange),
Tarif réduit à 1€ si facturation d'une nuitée.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent ces propositions pour les tarifs communaux 2022.

2021-136 - Contrat d'affermage pour l'exploitation du Pôle funéraire - Fixation des tarifs au 1er janvier 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de donner un avis sur les tarifs 2022 dans le cadre du contrat d'affermage pour l'exploitation du pôle funéraire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil d'administration du crématorium se réunira le 15 décembre pour les approuver.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

SERVICES	Tarifs 2020	Propositions tarifs 2022
CREMATION	789 €	805 €
CREMATION ENFANT DE MOINS DE 12 ANS	348 €	355 €
CREMATION ENFANT DE MOINS D'UN AN	171 €	175 €
SALLE DES HOMMAGES AVEC MAITRE DE CEREMONIE	200 €	204 €
SALLE DES HOMMAGES SANS MAITRE DE CEREMONIE	110 €	112 €
SALLE DES HOMMAGES SANS CREMATION	151 €	154 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR APRES CREMATION A CARHAIX	43 €	45 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR APRES CREMATION DANS UN AUTRE CREMATORIUM	102 €	104 €
DEPOT PROVISoire DE L'UNE AU CREMATORIUM (MAXIMUM 1		

AN)		
LE 1 ^{ER} MOIS	33 €	34 €
AU-DELA D'UN MOIS SUPPLEMENTAIRE (tarif par mois)	13 €	14 €
EMPLACEMENT D'UNE CASE AU COLOMBARIUM POUR 5 ANS	211 €	215 €
DROIT DE DEPOT POUR LA DEUXIEME URNE	38 €	39 €
CREMATION GRAND RELIQUAIRE SUITE A EXHUMATION PROVENANT D'UN EMPLACEMENT FUNERAIRE AU CIMETIERE	521 €	531 €
CREMATION PETIT RELIQUAIRE SUITE A EXHUMATION PROVENANT D'UN EMPLACEMENT FUNERAIRE AU CIMETIERE	348 €	355 €
CREMATION D'UN RELIQUAIRE PROVENANT DE REPRISE ADMINISTRATIVE COMMUNALE D'EMPLACEMENT FUNERAIRE (GRATUITE POUR LE 5EME RELIQUAIRE)	430 €	439 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable aux tarifs 2022 dans le cadre du contrat d'affermage pour l'exploitation du pôle funéraire à compter du 1^{er} janvier 2022, tels que définis ci-dessus.

2021-137 - Participation 2022 pour les séjours pédagogiques des enfants dont la résidence principale est à Carhaix

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.
Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic
Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
 Le quorum est atteint.

Dans le cadre des séjours pédagogiques auxquels participent les enfants dont la résidence principale est à Carhaix, la Ville verse une somme de 5.90 € par nuitée.

Il est proposé pour 2022 de fixer cette participation à **6.00 €** (+1.75% par rapport à 2021) par nuitée.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le versement en 2022, aux enfants dont la résidence principale est à Carhaix d'une somme de 6 € par nuitée lors des séjours pédagogiques.

2021-138 - Tarifs de location des biens immobiliers - année 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Comme chaque année, il convient de revaloriser les tarifs de location de biens immobiliers à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé que ces tarifs soient fixés de la façon suivante :

▪ **Salle associative – RDC du boulevard de la république (Paul Simon)**

Demi-journée (Par tranche de 4 h)	51.00 €
Soirée (de 18 h à 22 h)	51.00 €
Journée (8 h – 18 h ou 12 h - 22 h)	102.00 €
Journée et soirée (8 h – 22 h)	102.00 €

▪ **Garages rue des Carmes**

Cinq garages sont mis en location moyennant un loyer mensuel de 29.60 euros par mois.

Il est proposé d'augmenter le tarif 2021 de 1% et de l'arrondir à l'euro près pour 2022, soit 30 euros au lieu de 29.60 euros par mois.

▪ **Salle des Halles et/ou Ti Ar Vro**

Il est proposé d'augmenter les tarifs 2021 de location de la salle des Halles à compter du 1^{er} janvier 2022 de 1% arrondi à l'euro près et de prévoir une tarification pour la location de Ti Ar Vro avec ou sans la location de la salle des halles :

Halles et Ti ar vro			Associations carhaisiennes et de Poher Communauté	Associations « extérieures » à Poher Communauté	Privés de Carhaix et de Poher Communauté	Privés « extérieures » à Poher Communauté
<u>Halles</u> Journée, soirée dansante, fest-noz, assemblées générales avec buffet....	Tarif 2022		210 €	242 €	242 €	356 €
	Tarif 2021		208 €	240 €	240 €	353 €
	Caution		400 €			
<u>Ti Ar Vro</u> Cuisine et salle à manger	Tarif 2022		PROPOSITION : Journée : 151 € Journée hors restauration : 101 € Demi-journée hors restauration : 50.50 €			

	Tarif 2021		Week-end (2 jours): 252.50 € Journée : 150 € Journée hors restauration : 100 € Demi-journée hors restauration : 50 € Week-end (2 jours): 250 €
	Caution		400 €
<u>Ti Ar Vro</u> Cuisine	Tarif 2022		PROPOSITION : Journée : 101 € Journée hors restauration : 101 € Demi-journée hors restauration : 50.50 € Week-end (2 jours): 202 €
	Tarif 2021		Journée : 100 € Demi-journée : 50 € Week-end (2 jours): 200 €
	Caution		400 €
<u>Halles</u> <u>+ cuisine Ti ar vro</u>	Tarif 2022		PROPOSITION : Journée : 303 € Week-end (2 jours): 606 €
	Tarif 2021		Journée : 300 € Week-end (2 jours): 600 €
	Caution		400 €

Les associations Carhaisiennes c'est-à-dire celles dont le siège social est à Carhaix bénéficient de la gratuité une fois par an pour la salle des halles

▪ **Salles du Karaez Park :**

<u>Salles du Karaez Park</u>		Associations carhaisiennes	Particuliers de Carhaix	Associations « extérieures » de Poher Communauté	Particuliers « extérieurs »	Associations « extérieures » hors Poher Communauté
Salle RDC Entière ou demi-salle	Tarif 2022	Gratuit	151 €	151 €	202 €	202 €
	Tarif 2021	Gratuit	150 €	150 €	200 €	200 €
	Caution	400 €				
Salle de réunion 1^{er} étage	Tarif 2022	Gratuit				
	Tarif 2021	Gratuit				
	Caution	400 €				
Salle RDC + salle réunion étage	Tarif 2022	Gratuit	151 €	151 €	202 €	202 €
	Tarif 2021	Gratuit	150 €	150 €	200 €	200 €
	Caution	400 €				

▪ **Salle Justice de Paix (tarifs +1% par rapport à 2021 et 2020)**

Salle Justice de Paix	Tarifs 2020 et 2021	Tarifs 2022
Demi-journée (Par tranche de 4 h)	50.50 €	51.00 €
Soirée (de 18 h à 22 h)	50.50 €	51.00 €
Journée (8 h – 18 h ou 12 h - 22 h)	101.00 €	102.00 €
Journée et soirée (8 h – 22 h)	101.00 €	102.00 €

▪ **Règlement d'utilisation des salles**

Le règlement d'utilisation des salles prévoit que les locaux doivent être rendus nettoyés et rangés. En cas de non-respect du règlement il sera demandé une somme forfaitaire de 170 euros pour couvrir les frais qui sont engagés par la Ville pour la remise en état des lieux.

▪ **Maison des Jeux d'Adresse (+1%) :**

Tarifs à la journée	Associations carhaisiennes	Associations « extérieures »	Particulier de Carhaix	Entreprise de Carhaix	Entreprises et particuliers « extérieurs »	Ecoles de Carhaix et extérieures
SALLE	Gratuit quel que soit le nombre d'utilisations dans l'année	Tarif 2022 : 128 € Rappel tarif 2021 : 127 €	Tarif 2022 : 108 € Rappel tarif 2021 : 107 €	Tarif 2022 : 164 € Rappel tarif 2021 : 162 €	Tarif 2022 : 215 € Rappel tarif 2021 : 213 €	Gratuit pour les écoles de Carhaix Tarif 2022 : 128 € pour les écoles extérieures Rappel tarif 2021 et 2020 : 127 €
Tarifs à la journée	Associations carhaisiennes	Associations « extérieures »	Particulier de Carhaix	Entreprise de Carhaix	Entreprises et particuliers « extérieurs »	Ecoles de Carhaix et extérieures
JEUX	Gratuit	Tarif 2022 : 56.50 € Tarif 2021 : 56 €	Tarif 2022 : 56.50 € Tarif 2021 : 56 €	Tarif 2022 : 56.50 € Tarif 2021 : 56 €	Tarif 2022 : 56.50 € Tarif 2021 : 56€	Gratuit pour les écoles de Carhaix Tarif 2021 : 56.50 € pour les écoles extérieures Rappel tarif Tarifs 2021 et 2020 : 56 €

Le matériel supplémentaire qui ne serait pas dans la salle (plateaux, tréteaux...) sera facturé aux utilisateurs extérieurs à Carhaix, ainsi qu'aux particuliers Carhaisiens.

Il est demandé une caution de 600 euros, ainsi qu'une attestation d'assurances.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent les tarifs de location des biens immobiliers pour 2022.

2021-139 - Travaux de construction d'un restaurant scolaire à l'école Izella

Rapporteur : Daniel Cotten

Le restaurant scolaire communal actuel de l'école Izella située impasse du lavoir est composé d'un module préfabriqué à usage provisoire qui ne permet plus de répondre à la demande.

Les locaux sont vétustes, dégradés, mal accueillants et énergivores, il est donc aujourd'hui envisagé de construire un nouveau restaurant scolaire.

Un programme de travaux a été réalisé par un bureau d'étude et un marché public de maîtrise d'œuvre est en cours. Le permis de construire va être déposé et il est prévu de démarrer les travaux en 2022.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Frais d'étude, C.T., S.P.S.	100 000, 00 €	Non subventionnables	
Montant des Travaux	500 000, 00 €	Subventions	520 000, 00 €
		Etat – D.E.T.R.- 46.15%	300 000, 00 €
Montant des équipements	150 000, 00 €	Conseil Départemental 29 – 15.38%	100 000, 00 €
		Région contrat de partenariat – 20%	120 000, 00 €
		Ville de Carhaix reste à charge	130 000, 00 €
COUT TOTAL DE L'OPERATION	750 000, 00 €	COUT TOTAL DE L'OPERATION	750 000, 00 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent ce projet,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., Fonds National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T., Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L. au titre du contrat de ruralité), de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat, du Département du Finistère,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

2021-140 - Travaux sur le réseau d'assainissement collectif 2022 : approbation et demande de subvention

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.
Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic
Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint.

Depuis l'approbation du schéma directeur d'assainissement collectif du 21 octobre 2019 et la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement, la collectivité s'est engagée à réaliser des travaux destinés à améliorer et sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement collectif avec l'objectif de :

- réduire les entrées d'eaux parasites dans le réseau
- réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation en vigueur.

Dans ce cadre il est prévu en 2022 de réaliser les travaux suivants :

- **des travaux de renouvellement ou de réhabilitation des réseaux existants**, pour améliorer la collecte des eaux usées et assurer la pérennité des infrastructures actuelles :

Dénomination des rues	Linéaire concerné	Montant de travaux estimés (€HT)
Rue Bazeilles/chemin de l'Hyères,	560 m	117 575
Place du Champ de foire (Augustins, bas Champ de foire, Caillarec, bas Clémenceau, place 19 mars 1962, haut champ de foire)	560 m	189 313
Rue Jacques Cartier	180 m	70 000
Rue Pierre Kerneis	210 m	80 000
Cité Izella – restaurant scolaire	70 m	21 750
TOTAL	1,58 km	478 638 €

A noter que les travaux de renouvellement / réhabilitation des réseaux de la Place du Champ de foire bénéficieront d'une aide au financement accordée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne calculé sur un taux de 50% environ de la dépense éligible de l'opération (y compris maîtrise d'œuvre, frais divers, ...)

- **Des travaux de renforcement et de sécurisation du transfert des effluents.**

Cette opération consiste à construire deux postes de refoulement à Kerlédan et à Kervoasdoué Sud en remplacement des ouvrages existants de Diwan et de Kervoasdoué Nord (en mauvais état) avec sécurisation par création de bassins tampons associés ainsi qu'à restructurer les réseaux gravitaires et de refoulement correspondants.

Nature des travaux	Montant de travaux estimés (€HT)	
	Poste de Kerlédan	Poste de Kervoasdoué
Réseaux	330 000 €	172 500 €
Poste de refoulement	644 000 €	170 000 €
Total HT travaux	974 000 €	342 500 €
Maîtrise d'œuvre et frais d'études annexes (géotechnique, levé topo, diag amiante HAP, Contrôle Technique, Coordination SPS, ...)	96 207 €	
TOTAL Opération en € HT	1 412 700 €	

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent ce projet,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., Fonds National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T., Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L. au titre du contrat de ruralité), de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat, du Département du Finistère,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

2021-141 - Plan de relance – Logements vacants – Demande de subvention pour le lancement d'une étude

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

La ville de Carhaix fait partie des villes retenues en mai 2021 dans le cadre de l'appel à candidatures du « plan national de lutte contre les logements vacants ».

230 collectivités ont répondu à cet appel à candidature. L'annonce de Mme WARGON, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, en mai dernier, faisait état de 68 collectivités lauréates, parmi lesquelles, la ville de Carhaix.

La lutte contre la vacance est un enjeu majeur pour les collectivités locales. A l'échelon national, on recense plus de 1 million de logements vacants. A Carhaix, la part des logements vacants représente près de 12% du parc de logements existants. Le traitement de la vacance nécessite un accompagnement fort de la puissance publique auprès des propriétaires privés afin de permettre notamment :

- de remettre sur le marché des logements réhabilités
- de créer des nouveaux logements à loyer abordable

- de favoriser la revitalisation du centre-ville
- de lutter contre l'artificialisation des sols en rénovant l'existant.

Pour limiter ce phénomène de vacance, il est indispensable dans un premier temps de bien le connaître et d'être en capacité de le suivre de près. Au titre du Plan national, Carhaix peut bénéficier de crédits d'ingénierie (étude financée à 50% dans la limite d'un plafond subventionnable de 100 000 €) de l'ANAH et de l'accès privilégié à des outils techniques et financiers.

A cet effet, Carhaix souhaite lancer une consultation afin de démarrer cette mission en début d'année prochaine. Celle-ci se déroulerait sur 6 mois et s'attacherait à la vacance structurelle de + de 2 ans. La mission comporterait les missions suivantes :

1. Réalisation d'un diagnostic fin de l'état de vacance à Carhaix
 - recensement des logements vacants à partir du nouveau fichier statistique national LOVAC mis à disposition des lauréats nationaux
 - vérification de la vacance à partir d'un travail de terrain
 - prise de contact avec les propriétaires
 - création d'une grille d'analyse
2. Proposition d'une stratégie adaptée pour la ville de Carhaix
 - programme d'actions

Cette étude viendra apporter une partie des éléments d'une étude de faisabilité d'OPAH-RU.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- ***autorisent le lancement d'une consultation pour réaliser une étude sur le logement vacant à Carhaix***
- ***décident de solliciter une demande de participation à hauteur de 50% auprès de la délégation locale de l'ANAH pour financer cette étude.***
- ***Décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,***
- ***autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.***

2021-142 - Restauration de bâtis anciens et de maisons à caractère patrimonial – création d'un musée de l'habitat breton – rénovation de la maison thomas, maison à colombages

Rapporteur : Daniel Cotten

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

La ville de Carhaix, dans sa politique de densification de l'offre touristique et culturelle ambitionne de restaurer des bâtis anciens et des maisons à caractère patrimonial et de créer dans un de ces bâtiments un « musée national de l'habitat breton ».

Le principe est de proposer un circuit découverte d'une vingtaine d'habitat aux typologies constructives variées selon les époques de construction.

Le passé de la ville et son devenir sont un terreau de matière à exploiter avec des éléments remarquables non perceptibles à ce jour : la maison du Sénéchal, le manoir de Kerniguez (témoignage le plus visible d'un ancien manoir, en place bien avant les guerres de la Ligue (1590-1598), ou encore le château rouge (commandé, au tout début du XXe siècle, par Constant Lancien (Callac, 1837-Carhaix, 1903) à l'architecte diocésain Le Guerranic de Saint-Brieuc).

Tout ce patrimoine, disséminé dans le cœur de Carhaix pourra ainsi être mis en valeur dans le cadre de ce projet, qui s'intègre dans un projet global d'embellissement du centre-ville consistant à dynamiser le centre-ville par l'aménagement d'espaces publics, la densification de logements, des actions commerciales, un parcours touristique, historique et culturel. Il se réalisera en deux tranches.

La première étape identifiée concerne la restauration de la Maison du Sénéchal et la création d'un circuit de découverte du patrimoine.

Cette maison d'angle en pan de bois, construite dans le deuxième tiers du XVIème siècle, abrita le Sénéchal de Carhaix. Sa façade est classée aux monuments historiques.

Les décors extérieurs de la façade rue Brizeux présentent des statues d'un grand intérêt, de par leurs caractéristiques (taille importante, conservation, plusieurs corps de métiers). Elles se sont altérées au fil des ans. L'architecte a préparé un avant-projet définitif des travaux qui est en cours de validation par la DRAC, les travaux démarreraient en 2021 pour s'achever en 2022.

Une fois restaurée, la Maison du Sénéchal s'intégrera dans un cheminement touristique et économique piéton.

Ainsi, les personnes visitant Vorgium pourront aisément se rendre en centre-ville se restaurer, tout en découvrant au fil de leur balade les différentes sculptures installées sur l'espace public, observer les arts de la rue (projet Straed Art) mais aussi admirer et visiter le patrimoine bâti ainsi mis en valeur.

La deuxième étape concerne le projet de rénovation de la maison Thomas.

Il a pour finalité de permettre la conservation de la plus ancienne des dix dernières maisons à colombage du centre-ville.

La maison Thomas est voisine de la maison du Sénéchal. Elle a été construite en 1550 et tient son nom de son propriétaire.

Elle est datée grâce à l'établi installé devant la maison qui était à l'époque un commerce. Les travaux consisteraient en partie à remettre à jour les colombages afin de redonner à cette maison, les caractéristiques qui ont été les siennes pendant des centaines d'années.

Le plan de financement de la rénovation de la maison Thomas est le suivant :

DEPENSES (4)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)			Aides publiques (sous-total) (5):	300 727 €	57,28 %
Travaux (sauf voirie et réseaux divers) - marché de travaux	465 000 €	558 000 €	➤ Union Européenne (préciser l'intitulé)		
Matériel (sauf mobilier urbain)			➤ Etat : AMI F.N.A.D.T.	93 227 €	17,75 %
Prestations intellectuelles - maîtrise d'œuvre - Contrôle technique - S.P.S.	45 000 € 7 500 € 7 500 €	54 000 € 9 000 € 9 000 €	➤ Région D.R.A.C. Monument classé	157 500 €	30 %
Autres (pour les dépenses de fonctionnement, Détailler, notamment Salaires et charges) (3)			➤ Département	50 000 €	9,52 %
			➤ Communes (ou groupements de communes)		
			➤ Etablissements publics		
			➤ Autres (2)		
			Autofinancement (sous-total) :	224 273 €	42,72 %
A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement			➤ Fonds propres	224 273 €	
			➤ Emprunts (2)		
			➤ Crédit-bail		
			➤ Autres (2)		
TOTAL	525 000,00 €	630 000,00 €	TOTAL	525 000 €	100 %

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 1^{er} décembre 2021

Après en avoir délibéré, et afin de mener à bien ce projet d'un coût global estimé à 525 000 € H.T., les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation d'équipement des territoires ruraux, Dotation de soutien à l'investissement au titre du contrat de ruralité, au Fonds National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T. au titre de l'opération n°9 du protocole AMI), la Direction Régional des Affaires Culturelles au titre des crédits alloués aux monuments historiques, le Département du Finistère, et de tout autre organisme public ou privé.

2021-143 - Cession de parcelles à aiguillon construction – projet de réhabilitation de la résidence autonomie

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence autonomie à la Salette, le conseil municipal avait autorisé la cession de parcelles à Poher Communauté par délibération du 7 juin 2021.

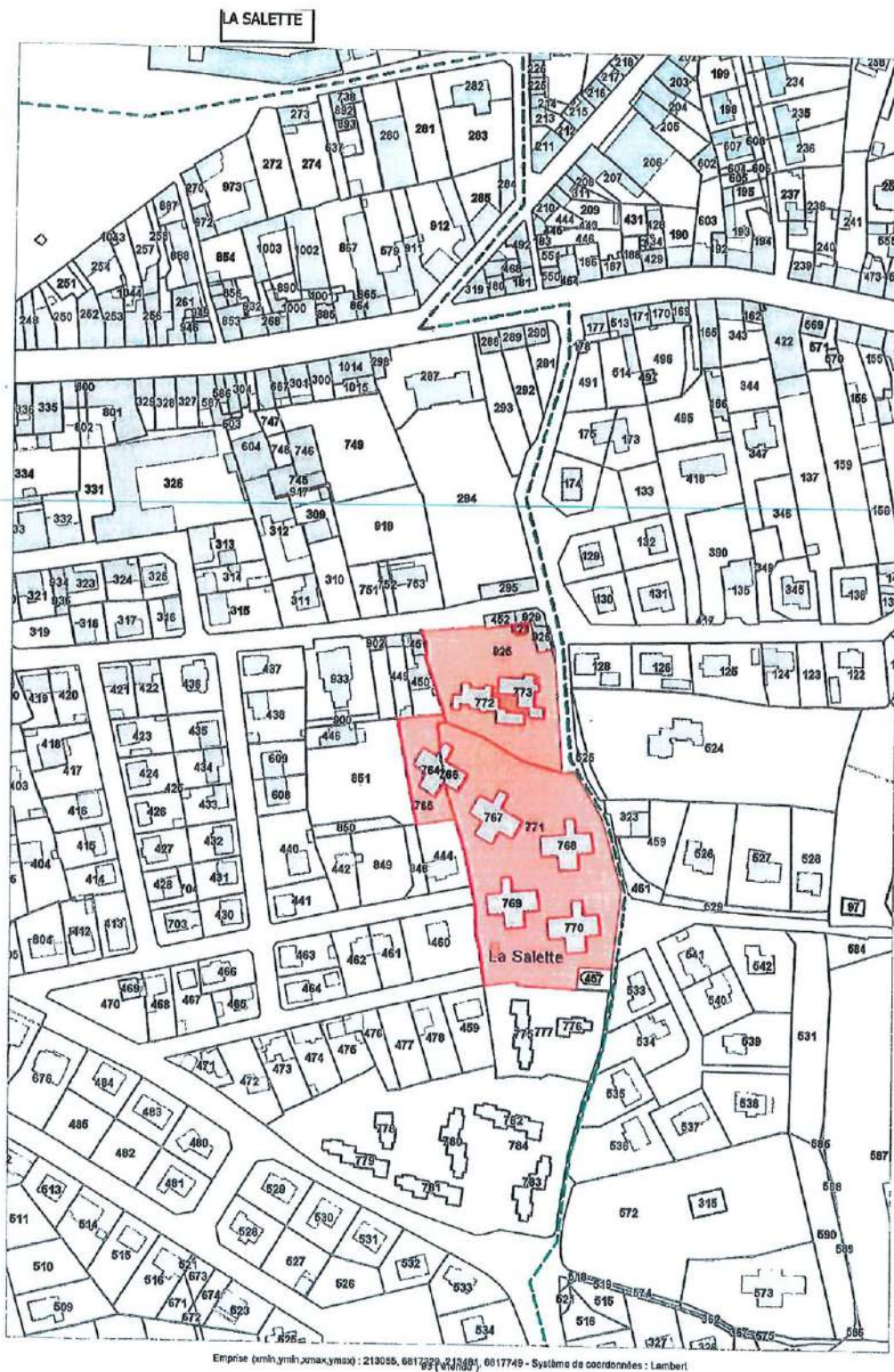
Aujourd'hui, Aiguillon construction souhaite acquérir ces terrains, propriétés de la ville de Carhaix.

L'ensemble des parcelles contiguës sont situées à l'angle de la rue Anatole Le Braz et de la rue la Salette, et cadastrées AN n°925, 928, 771 et 765 pour des surfaces respectives de 2165, 16, 4765 et 583 m², soit une surface totale de 7529m² ; classées en zone UHc du plan local d'urbanisme.

Le service de France Domaine a été sollicité afin d'évaluer la valeur vénale de l'ensemble des parcelles.

Il est retenu une valeur totale de 112 000 € HT.

Les frais de transfert de propriété seront à la charge d'aiguillon construction. « Aiguillon construction souffrira les servitudes passives, apparentes, continues ou discontinues grevant le bien cédé. En particulier, les accès physiques au poste transformateur, et aux réseaux s'y afférant, ainsi qu'à la conduite d'eau potable traversant la propriété, seront maintenus ».



La question a été présentée à la commission d'urbanisme réunie le 30 novembre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **décident d'abroger la délibération du 7 juin 2021,**
- **autorisent la vente de ces parcelles à Aiguillon construction pour un montant de 112 000 € HT,**
- **autorisent le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.**

2021-144 - Convention d'occupation précaire 2022 – bien situé 4, rue de la Tour d'Auvergne

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM :** AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Carhaix, la commune a identifié plusieurs secteurs d'intervention foncière et immobilière en renouvellement urbain, dont le « secteur de la mairie » aussi appelé « îlot du Costyr ». Les biens de cet îlot visent à être réhabilités pour y instaurer du commerce en rez-de-chaussée, et des logements.

La collectivité et l'EPF Bretagne ont conventionné pour engager une politique foncière et permettre de faciliter la réalisation du projet, l'EPF achetant les biens pour le compte de la commune, et ce pour une durée de 7 ans.

Parmi les biens acquis par l'EPF, la maison située 4, rue de la tour d'Auvergne, sur la parcelle cadastrée AO 60 a été achetée le 22/11/2019. Un différé de jouissance avait été accordé à l'occupant, Monsieur ROLLAND, lui donnant la possibilité d'occuper le bien une année durant, afin de lui laisser le temps de trouver un autre logement. Le différé de jouissance a pris fin le 22/11/2020.

L'EPF ne se chargera pas de la gestion locative car il a délégué à la commune la gestion courante des biens, cette gestion reviendra donc à la ville de Carhaix.

Or, l'occupant a souhaité rester dans le logement une année supplémentaire. Après échange avec l'EPF, propriétaire du bien, une convention d'occupation précaire a été signée avec l'intéressé fin 2020 pour une durée d'un an.

Il est proposé de reconduire cette convention pour une nouvelle année. Compte tenu du caractère précaire de la convention, le montant du loyer mensuel s'élève à 200 €.

La question a été présentée à la commission d'urbanisme réunie le 30 novembre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent la passation d'une convention d'occupation précaire entre la ville de Carhaix et Monsieur ROLLAND, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois (soit 3 années au total) et de fixer le loyer mensuel à 200 €.

2021-145 - Convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme : communes de Plonévez-du-Faou – Landeleau – Collorec

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.
Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic
Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint.

Les communes de Plonévez-Du-Faou, Landeleau et Collorec ont confié à la ville de Carhaix l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2017. La convention arrivant à échéance à la fin du mois de décembre, les 3 communes précitées ont émis le souhait de la reconduire.

Une nouvelle convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période d'un an. En compensation, les communes prennent en charge les frais de fonctionnement liés à cette mission (tarif inchangé) :

- Plonévez-du-Faou : 3500 €/an
- Landeleau : 2150 €/an
- Collorec : 2100 €/an

Les modalités techniques et juridiques sont précisées dans la convention.

La question a été présentée à la commission d'urbanisme réunie le 30 novembre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent le renouvellement des conventions avec les communes de Collorec, Plonévez-du-Faou et Landeleau**
- **autorisent Monsieur le Maire à les signer.**

2021-146 - Dénomination de voie « chemin de Pont Daoulas »

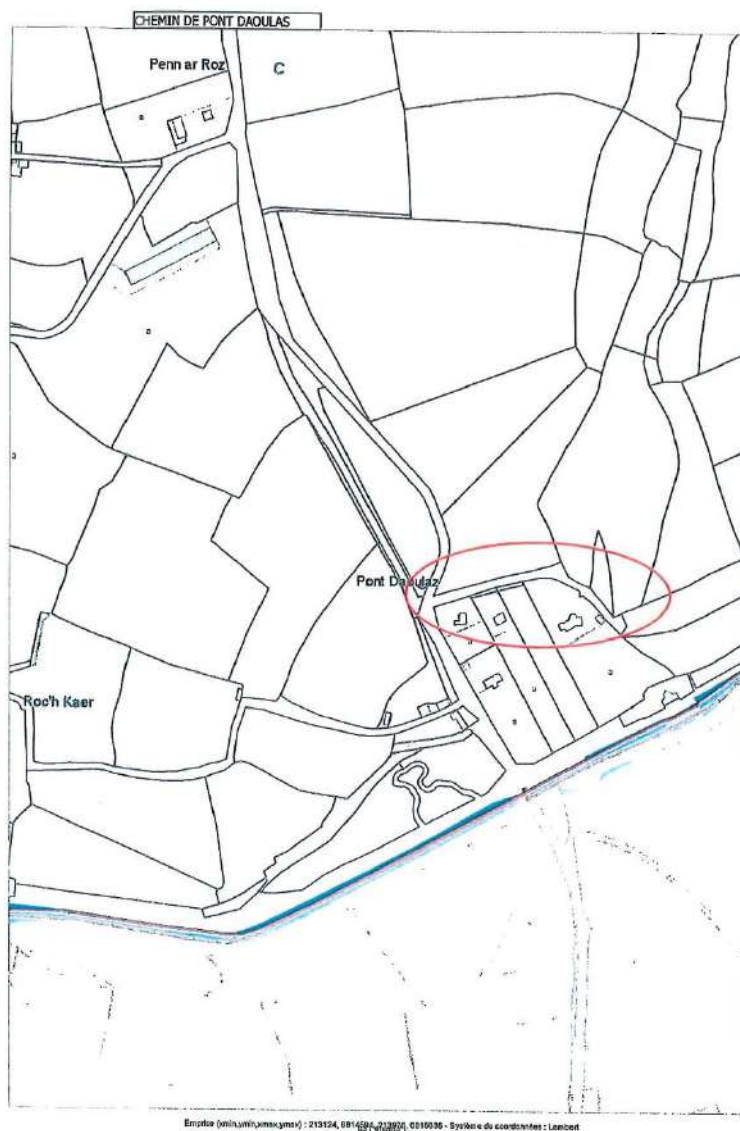
Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.
Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic
Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael
Le quorum est atteint.

Il est proposé de dénommer la voie près de la route de Pont Daoulas non loin du canal : **chemin de Pont Daoulas.**

Ce chemin dessert plusieurs habitations du secteur.

La question a été présentée à la commission d'urbanisme réunie le 30 novembre



Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette dénomination.

2021-147 - Projet d'acquisition de 2 parcelles cadastrées AM 118 et AM 117 – rue Ricou

Rapporteur : Jo Bernard

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

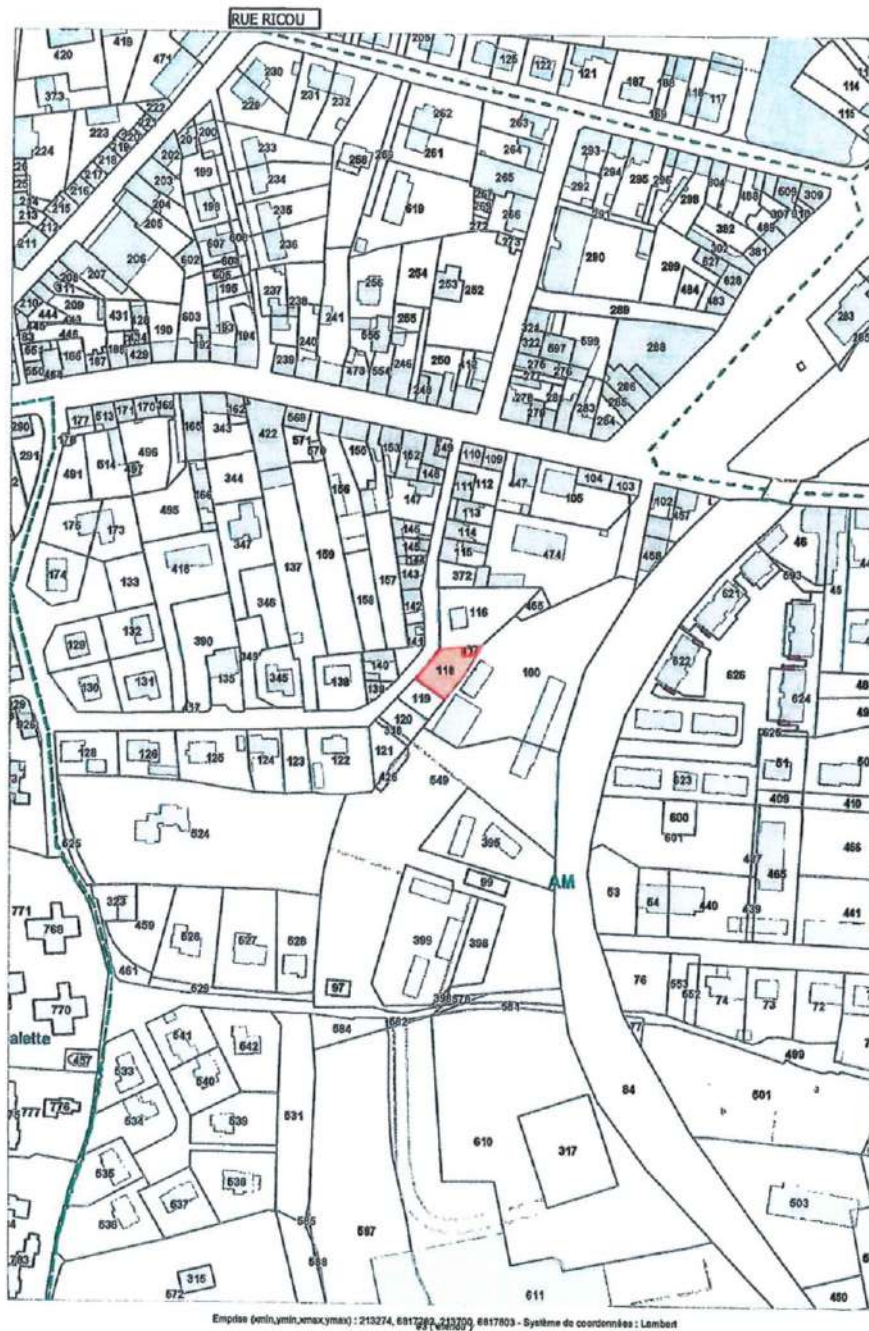
Le quorum est atteint.

Monsieur _____ propriétaire de deux parcelles cadastrées AM 118 et AM 117 situées Rue Ricou à Carhaix serait vendeur de son bien.

Ces terrains ont une surface respective de 327 et 31 m². Le prix demandé est de 14 900 euros.

Les frais afférents au transfert de propriété seront à la charge de la ville.

La question a été présentée à la commission d'urbanisme réunie le 30 novembre



Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent l'acquisition de ces parcelles**
- **autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Préambule :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 20 Décembre 2001 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (35 heures) à compter du 1^{er} janvier 2002 ;

Vu la délibération du 17 Mai 2021 relative à l'accord de principe pour l'application des 1607 heures à compter du 1^{er} Janvier 2022, selon des modalités restant à définir dans le dialogue social.

Vu l'avis favorable du comité technique commun du 3 décembre 2021,

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Considérant le protocole d'accord des 35 heures de la Ville de Carhaix, applicable depuis le 1^{er} Janvier 2002, qui fixe la durée du temps de travail à 1582 heures par an, soit 226 jours pour un agent à temps complet ;

Considérant que le temps de travail à rattraper s'établit comme suit :

1607-1582 = 25 heures

25 heures / 228 jours = 1500 mn / 228 jours = 6 mn par jour.

Le Maire propose à l'assemblée :

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 25 voix pour et deux contre (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix) approuvent le rétablissement de la durée annuelle de travail de 1607 heures sur 228 jours ouvrés à raison de 6 minutes de travail supplémentaires à effectuer pour un agent à temps complet selon les modalités définies par service figurant dans le document annexé à la présente délibération.

Les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la collectivité bénéficieront des autorisations d'absence dans les conditions applicables aux agents de l'Etat. La présente délibération prendra effet le premier janvier 2022.

2021-149 - Approbation de conventions de mise à disposition de personnel au profit de la Ville de Carhaix, du CCAS de Carhaix, de Poher Communauté et du CIAS du Poher

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

La Ville de Carhaix envisage de mutualiser les postes suivants, et il est, de ce fait, nécessaire de signer des conventions de mise à disposition correspondantes, dans les conditions décrites ci-après :

1 / au profit de Poher Communauté

Mise à disposition d'un adjoint technique (mécanicien des espaces verts) à raison de 15% (titularisation) à compter du 1/01/2022

Poher Communauté ne dispose pas au sein de ses services de mécanicien disponible pour assurer l'entretien et le suivi mécanique des engins et véhicules du service des espaces verts.

Par délibération en date du 17 Mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Carhaix a approuvé la signature d'une convention de prestation des services au profit de Poher communauté, afin de mutualiser le planning de travail d'un adjoint technique à raison de 15% de son temps de travail.

L'agent sera titularisé au 1^{er} Janvier 2022, il est, de ce fait, nécessaire de signer une convention de mise à disposition au profit de Poher communauté, toujours sur la base de 15% du temps de travail de l'agent.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 17 Novembre 2021

2 / au profit du CIAS du Poher

Mise à disposition d'un adjoint administratif de la ville de Carhaix au profit du CCAS de Carhaix (90%) et au profit du CIAS du Poher (10%) à compter du 1/02/2022

Un adjoint administratif (cat C) de la Ville de Carhaix assure le secrétariat du CCAS de Carhaix, dans le cadre d'une mise à disposition, à raison d'un temps complet depuis le 1^{er} Octobre 2019.

Par ailleurs, l'agent assure les missions suivantes, au profit de l'association Carhaix Relais :

- Constituer les dossiers des personnes hébergées
- Assurer le secrétariat de l'association Carhaix Relais

- Rédiger les comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, et les bilans de la structure
- Etats des lieux des entrées et des sorties
- Encaisser les loyers et les cautions, établir les quittances
- Rédaction des documents de sortie des logements
- Changement des codes de la structure ALT
- Mise à jour et transmission du listing des codes des hébergements par mail et sms
- Tenue et transmission à la DDCS des statistiques mensuelles et annuelles

En raison du transfert de l'activité de l'association Carhaix Relais vers le CIAS du Poher, il convient d'établir deux conventions de mise à disposition de l'adjoint administratif de la Ville de Carhaix au profit du CIAS du Poher, à raison de 10% d'un temps complet et au profit du CCAS de Carhaix à raison de 90%, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 17 Novembre 2021.

3 / au profit de la Ville de Carhaix

- **Mise à disposition d'un adjoint administratif principal 2^e classe chargé de l'assistance à la direction générale, à raison de 50% du temps de travail, à compter du 1^{er} décembre 2021**

Un adjoint administratif principal 2^e classe à temps complet, chargé de l'assistance à la direction générale et dont le poste est mutualisé depuis le 1^{er} Octobre 2021, dans le cadre d'une convention de prestation de service, est titularisé à compter du 1^{er} décembre 2021.

Il convient de formaliser son intervention dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

L'agent a présenté sa demande par courrier en date du 28 Octobre 2021.

- **Mise à disposition d'un attaché territorial principal du CCAS, chargé de la direction au profit du CIAS, (15% ville de Carhaix et 60% CIAS) à compter du 1^{er} Janvier 2022**

Un attaché territorial du CCAS de Carhaix assure la direction du service social de la Ville de Carhaix, du CCAS et du CIAS du Poher. La convention de mise à disposition signée depuis le 1^{er} février 2019 arrive à son terme le 31 Janvier 2022.

Toutefois, les missions de l'agent évoluent et il convient d'ajuster la répartition des quotités du temps de travail affectées aux 3 entités. Cela résulte, notamment, du transfert de l'activité de Carhaix Relais au CIAS du Poher.

Il est proposé de signer une nouvelle convention de mise à disposition qui établisse les nouvelles quotités respectives comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2022, pour un temps complet :

- Ville de Carhaix 15% soit 5h15
- Ccas de Carhaix 25% soit 8h45
- Cias du Poher 60% soit 21h

L'agent, placé à temps partiel 90% à compter du 1/01/2022, a donné son accord par courrier en date du 15 Novembre 2021.

Les conventions de mise à disposition correspondantes sont établies pour 3 années.
Un arrêté individuel est notifié aux agents concernés.

Le Comité Technique Commun a rendu un avis favorable le 3 décembre 2021

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique Commun (CTC) pour information en fin d'année civile.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de ces 4 projets. Après en avoir délibéré, ils en prennent acte et autorisent le Maire ou l'adjointe chargée des Ressources Humaines à signer les arrêtés et les conventions de mise à disposition correspondantes.

2021-150 - Personnel Communal : approbation de 2 conventions de prestations de service pour l'intervention de la conseillère en économie sociale et familiale de la ville de Carhaix au profit du CCAS (20%) et du CIAS (30%)

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

La conseillère en économie sociale et familiale de la Ville de Carhaix (cat B) de la ville de Carhaix intervient au CCAS de Carhaix, dans le cadre d'une prestation de service, depuis le 1^{er} Octobre 2020.

Elle assure les missions suivantes au profit du CCAS : accueil et le suivi individuel des personnes isolées et des familles nécessitant un accompagnement social : sur orientation du CCAS, du CDAS ou demandes individuelles

Elle assure également les missions suivantes au profit de l'association Carhaix Relais qui relève désormais du CIAS du Poher : accompagnement et suivi des demandes d'hébergement d'urgence et d'hébergement temporaire

Considérant qu'en raison du transfert de l'activité de l'association Carhaix Relais vers le CIAS du Poher, il convient d'établir deux nouvelles conventions de prestation de service au profit du CCAS de Carhaix (30%), d'une part et du CIAS du Poher (20%) d'autre part, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Les membres du Comité Technique Commun rendront un avis favorable le 3 Décembre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent les termes de la convention de prestation de service à compter du 1er Janvier 2022**
- **autorisent le Maire ou l'adjointe au maire, chargée des Ressources Humaines à la signer.**

2021-151 - Création d'un service municipal des sports à compter du 1er Janvier 2022

Rapporteur : Patricia Pensivy

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

L'activité sportive est orchestrée par l'Office des sports depuis de nombreuses années. L'effectif est principalement constitué d'agents de la Ville de Carhaix, et également d'un agent recruté en CDI par l'Office des sports.

Il est envisagé de créer un service municipal des sports à la Ville de Carhaix, à compter du 1^{er} Janvier 2022. Celui-ci sera installé dans les locaux actuels mis à disposition de l'association, à l'école du Boulevard de la République.

Les missions confiées aux agents concernés seraient désormais partagées entre les 2 entités : la ville de Carhaix, pour la gestion des équipements sportifs et l'association Office des Sports, pour le lien avec les clubs sportifs.

Les postes actuels sont les suivants :

- ETAPS principal 2^e classe (cat B) à temps complet - responsable de service mis à disposition de l'OS à raison du temps complet
- Adjoint d'animation (cat C) à temps complet – animateur sportif mis à disposition de l'OS à raison du temps complet
- Adjoint technique (cat C) à temps complet – agent d'entretien des équipements sportifs intervenant au profit de l'OS dans le cadre d'une prestation de service à raison du temps complet
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet – secrétariat du service mis à disposition de l'OS à raison d'un mi-temps (complément de mise à disposition à l'école de musique de Poher Communauté à raison d'un mi-temps).

A noter que l'agent de droit privé reste employé par l'Office des sports à temps complet.

L'organisation future n'impacte que les postes suivants :

- ETAPS principal 2^e classe (cat B) à temps complet - responsable de service mis à disposition de l'OS à raison d'un mi-temps
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet – secrétariat du service des sports mis à disposition de l'OS à raison de 30% du temps complet (complément de mise à disposition à l'école de musique de Poher Communauté à raison de 42% d'un temps complet)
- Adjoint technique (cat C) à temps complet – agent d'entretien des équipements sportifs qui ne sera plus mutualisé au profit de l'Office des sports.

En définitive, l'effectif reste constant et il n'y a pas d'impact budgétaire, les missions des agents sont inchangées, et il n'y a aucun impact statutaire.

Vu le C.G.C.T ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations dans la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant droits et obligations dans la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Commun en date du 3 décembre 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 25 voix pour et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix) les membres du Conseil Municipal :

- ***approuvent la création d'un service municipal des sports à compter du 1er Janvier 2022,***

- **autorisent le Maire ou l'adjointe chargée des ressources humaines à signer les documents administratifs.**

2021-152 - Dérogation à la règle du repos dominical – liste des ouvertures autorisées pour 2022

Rapporteur : J. Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : M. FAUCHEUX Olivier à M. AUFFRET Ludovic

Absents : Mme LUCAS Valérie, M. CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

La Ville de Carhaix-Plouguer accorde chaque année aux commerçants carhaisiens une dérogation au repos dominical des salariés en période de fêtes de fin d'année et lors d'animations organisées sur la commune.

La loi MACRON permet au Maire de déroger au principe du repos dominical des salariés dans la limite de douze dimanches par an pour chaque catégorie de commerce de détail (établissements commerciaux de vente de marchandises au détail au public).

Il est obligatoire de fixer avant le 31 décembre la liste des dimanches travaillés l'année suivante et de solliciter l'avis du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI si le nombre de dimanches est supérieur à 5 (il s'agit d'un avis conforme).

L'association des commerçants Carhaix-Boutik nous a sollicités pour obtenir une dérogation pour l'ouverture des commerces de détail pour les cinq dimanches suivants :

Les dimanches 16 et 23 janvier 2022
Les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Ces dérogations seront prises selon les prescriptions suivantes :

En seraient exclus, les commerces, entreprises ou parties d'entreprises où sont mis en vente au détail des meubles.

Dans le cas où des dispositions conventionnelles ou contractuelles applicables à l'établissement imposent le respect du volontariat des salariés au travail dominical, seuls les salariés volontaires pourront être employés sous couvert de la présente dérogation.

Chacun des salariés privés du repos dominical bénéficierait, en contrepartie des heures travaillées le dimanche, d'un repos compensateur d'une durée équivalente, sans préjudice du repos quotidien habituel d'une durée minimale de onze heures consécutives.

Ce repos compensateur sera accordé dans la quinzaine suivant le dimanche travaillé, par roulement.

En outre, ces mêmes salariés devront, pour chaque dimanche travaillé, percevoir une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée de travail équivalente. Cette majoration de salaire s'applique sous réserve que des dispositions conventionnelles ou contractuelles ou qu'un usage voire une décision unilatérale de l'employeur ne soient pas plus favorables pour les salariés.

La dérogation n'emporte pas autorisation d'employer le(s) dimanche(s) susvisé(s) les apprentis âgés de moins de dix-huit ans dans les activités non listées par décret.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 25 voix pour et deux abstentions (Mme BOUSSARD Laure et M. THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix) les membres du Conseil Municipal approuvent cette dérogation à la règle du repos dominical et fixent la liste des ouvertures autorisées pour 2022 telle que décrite ci-dessus.

Clôture à 19h40

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**